

Règlement EkipTrail de Rodelle

ARTICLE 1

Organisation.

L'Ekip Trail de Rodelle (ETR) est organisée par l'association le Relais de Rodelle, association régie par la loi 1901, et adhérente à la CDCHS.

ARTICLE 2

Parcours.

Le parcours, sous forme de course en équipe, avec départ place de l'église à Rodelle et arrivée à la maison du Causse de Bezannes, se situe entre 360m et 600 m d'altitude dans la vallée du Dourdou et sur les causses.

Ils empruntent à 95 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues magnifiques sur la vallée du Dourdou.

- ETR 1 : vert : 11 km avec 300 D+.
- ETR 2 : jaune : 12 km avec 350 D+.
- ETR 3 : bleu : 13 km avec 350 D+.
- ETR 4 : rouge : 15 km avec 500 D+.

ARTICLE 3 :

Le concept.

- le départ se fera de la place de l'église à Rodelle à **9h00** (pour la 1ère équipe).
- chaque équipe composée de **5 coureurs partira ensemble**.
- après 200m et une photo de groupe, l'équipe se disloquera pour **se disperser sur le parcours de sa couleur** (sauf le duo sur l'étape jaune).
- toutes **les 20 secondes**, une nouvelle équipe partira.
- l'arrivée aura lieu à Bezannes, joli petit village caussenard, pour tous, près du stade.
- les arrivées s'échelonneront au fil de la matinée.
- le chrono total de l'équipe correspondra au **cumul des 4 temps des 4 étapes (sachant que l'étape 2 est courue en duo)**.
- **L'étape 2** est une étape qui se court à 2. Le chrono final sera pris sur le second. Possibilité d'utiliser une corde, un élastique ou autre laisse pour s'aider mutuellement.

ARTICLE 4

Catégories.

Les 4 parcours sont ouverts aux coureurs Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans **sauf ETR 3 et ETR 4 interdites aux cadets**.

ARTICLE 5

Les dossards.

La remise des dossards se fera à la maison du causse de Bezannes le **samedi 6 avril 2024 de 16h00 à 19h00**, ainsi que le **dimanche 7 avril 2023 à partir de 07h00**.

Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les dossards doivent être entièrement visibles, sous peine de disqualification.

Le nombre de concurrents est limité à 500 inscrits.

Prix d'inscription : 22€/coureur, soit 110€/équipe.

Inscriptions sur internet ouvertes **jusqu'au mardi 2 avril à 19h00**, à concurrence de **100 équipes**. Pas d'inscription internet après, ni d'inscription papier !

Dans la limite des stocks disponibles, un cadeau sera offert à tous les concurrents inscrits.

Un repas sera offert à tous les concurrents inscrits, dans la limite de 500.

Tant que les 5 certificats ne seront pas transmis à l'organisateur, l'équipe sera considérée comme préinscrite mais pas inscrite. L'équipe a 15 jours pour fournir la totalité des certificats et être considérée comme définitivement inscrite.

ARTICLE 6

Horaire de départ.

Le départ des 5 équipiers de l'ETR aura lieu à **9h00** pour la 1^{ère} équipe place de l'église de Rodelle le dimanche 7 avril 2024.

Ensuite, un départ sera donné toutes les 20 secondes pour une nouvelle équipe.

ARTICLE 7

Animation enfants.

Une animation enfants auront lieu le **samedi 6 avril**.

L'inscription est gratuite.

Course 1 = écoles d'athlé 2013-2014-2015-2016 = 800m

Course 2 = poussins, benjamins et minimes = 2007 à 2012 en biathlon laser.

Sprint pour tous, puis finale en mass start.

Pas de classement.

ARTICLE 8

Médical / sécurité.

1. Toute inscription est subordonnée à la présentation :

- de votre **licence** Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass Running délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

2. La sécurité sur les parcours est assurée par les pompiers de l'Aveyron, un médecin, 2 véhicules de secours et les bénévoles.

3. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires en fonction des conditions météorologiques ou du contexte sanitaire.

4. Le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou poche à eau) est obligatoire, le parcours se déroulant en **auto-suffisance** totale. Seul un ravitaillement à l'arrivée sera mis en place.

5. En cas d'abandon, il est impératif de le **signaler à un bénévole et de restituer son dossard avec la puce**. Ceci dans le but d'éviter le déclenchement des secours et des recherches inutiles. Une puce non rendue sera facturée 5€.

6. Les chiens sont interdits sur le parcours.

ARTICLE 10

Ravitaillements.

- **Aucun sur le parcours** si ce n'est des points d'eau naturels.
- A l'arrivée, un ravitaillement sera offert aux coureurs (en fonction du protocole sanitaire).
Les ravitaillements et / ou assistance par des tiers sont tolérés sur le parcours.

ARTICLE 11

Dopage.

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

ARTICLE 12

Disqualifications.

En cas de non-respect du règlement, de non port d'une réserve d'eau, de non passage à un point de contrôle, de non-respect de l'environnement, tout au long du parcours, le coureur sera disqualifié.

ARTICLE 13

Classements.

La remise des récompenses s'effectuera à 12h30 à la salle du causse de Bezannes.

Un classement individuel sera effectué récompensant le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme sur chaque étape.

Un classement par équipe sera effectué avec scratch homme, scratch femme et scratch mixte.

Un classement par équipe challenge sera effectué : famille (3 membres au moins), université (étudiants de moins de 25 ans) et entreprise (au moins 3 membres).

Aucun cumul possible.

Challenge nombre d'équipes pour l'association, club ou groupe rassemblant le plus d'équipes.

Un tirage au sort parmi les équipes présentes au repas attribuera un cadeau exceptionnel.

ARTICLE 14

Assurances.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de Groupama assurances. Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement. Une assurance complémentaire est également souscrite pour le repas du dimanche.

ARTICLE 15

Les droits à l'image.

Les concurrents, de par leur participation à l'ETR, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 16

Annulations.

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, adressé à l'adresse suivante : ekiptrail@gmail.com avant le 1 avril 2023.

En cas d'annulation de l'épreuve, l'organisation remboursera les frais d'inscription à chaque équipe moins 1 euro de frais de gestion sous 15 jours.

ARTICLE 17

Bonne conduite et enjeux environnementaux.

Vous allez traverser 2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) "du Causse Comtal" et "de la vallée du Dourdou" de type II et celle "de la vallée du Dourdou à Rodelle" de type I

Ces milieux naturels sont fragiles, respectez-les, soyez discrets !

- ne jetez aucun déchet sur le parcours,
- restez sur les sentiers balisés,
- éviter de déranger la faune (en période de nidification, des oiseaux peuvent abandonner leur nid et leurs œufs s'ils sont dérangés !)
- ne pas piétiner ou cueillir les fleurs
- ne pas pénétrer dans les grottes (en mars-avril, les chauve-souris sortent à peine d'hibernation (ou y sont encore), elles sont très affaiblies et peuvent mourir si elles sont dérangées !)

Toute conduite ou attitude portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

ARTICLE 18

Le règlement.

La participation à l'ETR implique la **connaissance et l'acceptation** expresse du règlement.